

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	41	43

N° 87/2018

OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle - Projet de convention de prestations entre le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée et la Communauté de Communes du Bassin Auterivain

L'an deux mille dix-huit et le 03 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Madame Nadine BARRE donne procuration à Monsieur Philippe FOURMENTIN, Monsieur René MARCHAND donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Pascal BAYONI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean CHENIN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la CCBA porte un projet de création et valorisation de sentiers de randonnées de son territoire. Monsieur le Président propose de démarrer la création d'un réseau d'itinéraire de randonnée intercommunal par la réouverture et l'aménagement d'une première tranche de 6 itinéraires. Il informe également que ce réseau pourra ensuite être étoffé par la création de nouvelles boucles intercommunales dans une seconde tranche.

Monsieur le Président propose d'établir une convention de prestation entre la Communauté de Communes et le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée pour la prestation « Etude, Expertise et création de 6 itinéraires de randonnée ».

Le coût de cette prestation s'élève à 3010.85 €.

Après en avoir délibéré, la majorité (3 contres et 2 abstentions) :

VALIDE le projet de convention de prestations présenté en annexe entre le comité départemental représentant la Fédération Française de Randonnée pédestre et la CCBA pour la création de 6 itinéraires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et le devis correspondant ;

MANDATE ce dernier à l'effet d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaire ;

MANDATE Monsieur le Président à toutes fins de réservation des crédits nécessaires au budget 2018.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS